



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

RN 7

Question orale n° 1004

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation de la route nationale 7 entre le col du Pin Bouchain et Lyon. La route nationale 7, chantée par Trénet et empruntée pendant des années par des millions de Français lors des grandes migrations estivales, a bien changé aujourd'hui. En l'espace de deux décennies, la plupart des touristes lui ont préféré l'autoroute A 7 - au grand dam des commerçants de nos villes et villages. Les habitants de ces mêmes villes et villages auraient pu se consoler en appréciant le calme retrouvé. Il n'en est rien malheureusement. Notre RN 7 est devenue un danger permanent. Certains travaux d'amélioration de la sécurité ont été réalisés mais c'est surtout l'entretien de cette portion qu'il faut améliorer. D'autre part, le problème de la traversée de Tarare n'a pas été résolu. L'annonce par le préfet de région de la réalisation de l'A 89 a réjoui la plupart des élus et des habitants de la circonscription. Mais sa réalisation maintes fois repoussée n'a fait que mettre en relief les problèmes rencontrés sur la RN 7. En espérant que des crédits importants seront débloqués, il lui demande une réponse précise à ce problème lancinant de sécurité sur la RN 7 dans le département du Rhône.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Robert Lamy a présenté une question, n° 1004, ainsi rédigée:

«M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation de la route nationale 7 entre le col du Pin Bouchain et Lyon. La route nationale 7, chantée par Trénet et empruntée pendant des années par des millions de Français lors des grandes migrations estivales, a bien changé aujourd'hui. En l'espace de deux décennies, la plupart des touristes lui ont préféré l'autoroute A 7 - au grand dam des commerçants de nos villes et villages. Les habitants de ces mêmes villes et villages auraient pu se consoler en appréciant le calme retrouvé. Il n'en est rien malheureusement. Notre RN 7 est devenue un danger permanent. Certains travaux d'amélioration de la sécurité ont été réalisés mais c'est surtout l'entretien de cette portion qu'il faut améliorer. D'autre part, le problème de la traversée de Tarare n'a pas été résolu. L'annonce par le préfet de région de la réalisation de l'A 89 a réjoui la plupart des élus et des habitants de la circonscription. Mais sa réalisation maintes fois repoussée n'a fait que mettre en relief les problèmes rencontrés sur la RN 7. En espérant que des crédits importants seront débloqués, il lui demande une réponse précise à ce problème lancinant de sécurité sur la RN 7 dans le département du Rhône.»

La parole est à M. Robert Lamy, pour exposer sa question.

M. Robert Lamy. Monsieur le secrétaire d'Etat au logement, ma question a trait à la route nationale 7 dans l'ouest du département du Rhône.

Cette route, chantée par Trénet et empruntée pendant des années par des millions de Français lors des grandes migrations estivales, a bien changé. En l'espace de deux décennies, en effet, la plupart des touristes lui ont préféré l'autoroute A 7, au grand dam des commerçants des villes et des villages des régions concernées. Certes, les habitants de ces mêmes villes et villages auraient pu se consoler en appréciant le calme retrouvé. Mais il n'en est rien, malheureusement. Jugez plutôt, sur l'itinéraire Tarare-Fleurieux-sur-l'Arbresle, le trafic journalier est de plus de 20 000 véhicules, dont près de 3 000 poids lourds. A la sortie ouest de Tarare, les

chiffres de fréquentation ont augmenté de 3,4 % entre 1997 et 1999.

La RN 7 est devenue un danger permanent. Sur les onze premiers mois de l'année, la gendarmerie nationale a effectué cinquante-trois interventions sur les pentes du col du Pin-Bouchain, sans compter les simples sorties de route nécessitant l'intervention d'une dépanneuse, mais qui ne sont pas répertoriées.

Chaque mois et demi, on note le renversement complet d'un poids lourd avec les conséquences que peuvent avoir de tels accidents. Sachez pour l'anecdote - si tant est que l'on puisse parler d'anecdote sur un tel sujet - que le préfet de région, venu récemment constater par lui-même les risques engendrés par ce trafic, a été témoin d'une nouvelle sortie de route d'un poids lourd. A quelques mètres ou à quelques secondes près, il aurait même pu en être la victime.

Bien sûr, certains travaux d'amélioration de la sécurité ont été réalisés mais c'est surtout l'entretien de cette portion de route qu'il faut améliorer. Or seulement 1,2 million de francs de crédits sont alloués à l'entretien des vingt kilomètres sinueux et pentus reliant la ville de Tarare au sommet du col, ce qui est largement insuffisant, compte tenu du trafic, notamment poids lourd.

Par ailleurs, le problème de la traversée de Tarare n'a pas été résolu. A cet égard, le projet consistant à poursuivre le double sens dans l'ensemble de l'agglomération, s'il ne résoudrait pas tout, aiderait à attendre des solutions plus radicales, et réduirait sur une partie du trajet les risques dus au croisement de transports dangereux au coeur d'un centre-ville à la fois commercial et scolaire. Malheureusement, les études dorment depuis plusieurs années dans les cartons des services du ministre des transports.

De la même façon, l'annonce faite par le préfet de région de la réalisation de l'A 89 a réjoui la plupart des élus et des habitants de ma circonscription. Mais sa réalisation, maintes fois repoussée, n'a fait que mettre en relief les problèmes rencontrés sur la RN 7. Dans le meilleur des cas, il faudra entre huit et dix ans pour que l'A 89 soit enfin en service. Or la situation ne pourra rester en l'état pendant tout ce temps. Devra-t-on déplorer plusieurs dizaines d'accidents mortels et des centaines de blessés sur cet axe, avant cette « délivrance autoroutière » ? De nombreux habitants de ma circonscription ont déjà payé un lourd tribut à la dégradation de la RN 7. J'espère qu'il n'y aura plus de victimes de ce trafic insupportable.

En souhaitant que des crédits importants seront débloqués, j'attends, monsieur le secrétaire d'Etat, une réponse précise à ce problème lancinant.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le député, je vous prie également de bien vouloir excuser M. Gayssot, qui m'a chargé de vous apporter les éléments suivants.

Lors du comité interministériel d'aménagement du territoire du 3 juillet dernier, le Gouvernement a décidé d'attribuer à la région Rhône-Alpes une enveloppe de 1,615 milliard pour la modernisation des routes nationales. Le 22 novembre 1999, pour répondre à la demande de la région, il a été décidé d'augmenter cette enveloppe de 300 millions. En y ajoutant la dotation de 430 millions destinée au programme de sécurisation des itinéraires alpins, l'effort total de l'Etat en région Rhône-Alpes atteindra ainsi 2,345 milliards, ce qui représente près du double du montant effectivement affecté à cette région entre 1994 et 1999.

Le préfet de région a été mandaté pour négocier le financement et le contenu du prochain contrat Etat-région, avec les collectivités concernées. Il est donc difficile de préciser aujourd'hui les opérations qui seront retenues. Leur choix résultera des nécessaires arbitrages entre priorités nationales et locales, dans le cadre de l'enveloppe financière disponible.

S'agissant de la route nationale 7 entre Saint-Symphorien et l'Arbresle, le Gouvernement a récemment décidé de réaliser une autoroute concédée qui permettra d'assurer la liaison entre le grand contournement ouest de Lyon et l'autoroute A 72 à Balbigny. Naturellement, cela conduira dans le prochain contrat à limiter les aménagements sur cette voie à des aménagements qualitatifs et de sécurité.

A cet égard, il a été établi que les accidents sur la route du col du Pin-Bouchain se produisaient essentiellement en descente, en courbe et sur chaussée mouillée. En conséquence, il a été décidé de réduire la longueur et le nombre de créneaux de dépassement, en supprimant notamment toute possibilité de dépasser dans les courbes de faibles rayons. Trois zones ont ainsi été traitées depuis 1997 pour un montant de 2,2 millions de francs au niveau du Pin-Bouchain.

Par ailleurs, les services de l'équipement réalisent deux à trois fois par mois un traitement absorbant sur les parties de la chaussée les plus glissantes.

Pour ce qui concerne les programmes d'entretien, la route nationale 7 n'est bien entendu pas délaissée, puisque plus de 4 millions de francs de travaux ont été réalisés entre 1997 et 1999, dont 2,2 millions sur la section

comprise entre le Pin-Bouchain et l'entrée ouest de Tarare.

Des aménagements de sécurité sont également prévus aux entrées nord et est de Tarare. Le financement de ces opérations relève des négociations en cours du prochain contrat Etat-région Rhône-Alpes, dont je crois savoir, rhône-alpin moi-même, qu'il est en cours de finalisation et dont je suis sûr qu'il retient toute votre attention.

Mme la présidente. La parole est à M. Robert Lamy.

M. Robert Lamy. Monsieur le secrétaire d'Etat, les chiffres que vous avez rappelés me paraissent exacts. Il reste néanmoins que la fameuse descente du Pin-Bouchain est dangereuse et pose des problèmes particuliers d'entretien. Il est donc indispensable que des crédits supplémentaires y soient affectés dans l'attente de solutions plus radicales, comme la réalisation de l'A 89. En effet, on ne pourra pas attendre huit à dix ans dans les conditions actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1004

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7188

Réponse publiée le : 22 décembre 1999, page 11230

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 décembre 1999